

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026  
Note de Synthèse / rapport  
Conseil communautaire du 16 décembre 2025

## 1 – LES ORIENTATIONS GENERALES

---

Les perspectives budgétaires pour 2026 s'inscrivent à nouveau dans un contexte politique national très particulier et dans un contexte économique et financier difficile. La croissance reste faible : après + 1,1% en 2024, elle est estimée à + 0,7% en 2025 et à + 1% en 2026. L'inflation quant à elle, après avoir ralenti en 2025 (+ 1,1% estimé contre 2% en 2024), repartirait légèrement à la hausse en 2026 avec + 1,3%.

Dans ce contexte, Le déficit budgétaire de la France reste important, avec une prévision de 5,4% du PIB en 2025 contre 5,8% en 2024 et la dette devrait atteindre 117,9% du PIB en 2026, contre 115,9% en 2025 et 113,2% en 2024.

C'est pourquoi, comme il le fait depuis plusieurs années, l'Etat recherche dans le projet de loi de finances 2026 un ensemble d'économies et de recettes budgétaires susceptibles de réduire progressivement le déficit public, qu'il compte ramener à 4,7% du PIB en 2026 et à moins de 3% en 2029. Toutefois, compte tenu des tensions internationales, certaines missions ne seraient pas concernées par ces restrictions. C'est le cas par exemple des crédits alloués au ministère de la défense ou à celui de l'intérieur, qui augmenteraient respectivement de 6,7 et 0,6 Md€. Le gouvernement souhaite donc faire participer à cet effort les collectivités locales et leurs groupements de manière encore plus importante que l'an passé.

Il faut donc s'attendre en 2026 à une nouvelle série de mesures qui impacteraient les budgets de Vienne Condrieu Agglomération, tant en dépenses qu'en recettes. Pour mémoire, le coût des décisions prises par l'Etat en 2025 était estimé à environ 1,5 M€ pour l'Agglo, fonctionnement et investissement cumulés. Finalement l'Agglo a été impactée à hauteur de 0,9 M€ réparti comme suit :

- Le gel des fractions de TVA pour 357 000 €
- La baisse de la DCRTP pour 341 000 €
- La hausse de la cotisation employeur à la CNRACL pour 226 000 €

L'écart s'explique essentiellement par le fait que l'Agglo n'a finalement pas été concerné par le DILICO qui avait été provisionné à hauteur de 400 000 €.

Dans cette situation, les prévisions de dépenses 2026 devront rester orientées vers la maîtrise des coûts de fonctionnement et les recettes seront estimées avec prudence. Pour cette année de renouvellement électoral, l'Agglo construit ainsi un budget de transition. Présenté au vote avant les élections municipales, il n'a pas vocation à contenir de nouveaux projets qui engageraient les futurs élus.

En outre, contrairement à l'an passé, il n'y aura pas de reprise des résultats au moment du vote du budget puisque les comptes administratifs et de gestion ne peuvent être fiabilisés qu'à la fin janvier en lien avec la Trésorerie.

2026 sera la dernière année d'approbation d'un compte administratif et d'un compte de gestion au titre de l'exercice 2025. Celle-ci aura lieu en juin 2026 et permettra de proposer au nouvel exécutif un budget supplémentaire en septembre 2026.

Pour autant, il ne s'agit pas de marquer un coup d'arrêt, ni de mettre en cause les engagements pris. En effet il convient de souligner que l'investissement public local est un moteur pour la croissance et l'activité de très nombreuses entreprises ; l'Agglo doit soutenir l'activité locale et les entreprises qui pâtissent fortement des incertitudes budgétaires nationales.

Les crédits de dépense nécessaires aux nombreux projets en cours seront inscrits. De même, le pacte financier et fiscal continuera de s'appliquer avec le maintien de la dotation de solidarité communautaire et, côté recettes, la reconduction à l'identique des taux de fiscalité. Il ne s'agit pas non plus de renoncer à préparer l'avenir. Même si le budget est contraint, il comprend quand même des crédits d'assistance à la maîtrise d'ouvrage, destinés à accompagner l'Agglo dans le renouvellement d'importants contrats (assurances, transports, etc.), ainsi que des études d'opportunité et/ou de faisabilité en investissement.

Dans le domaine des ressources humaines, l'effort d'attractivité se poursuit par la mise en place de mesures visant à renforcer la prévention et la santé des agents, notamment avec la participation forfaitaire pour les complémentaires santé des agents qui sont en contrat labellisé. Une orientation dont l'objectif principal est de maîtriser la masse salariale en prévenant l'absentéisme sous toutes ses formes.

En ce qui concerne la dette, l'orientation pour 2026 consiste à rester dans la continuité de l'année 2025, au cours de laquelle l'emprunt aura été limité à 8 M€ tous budgets confondus, contre 11,7 M€ en 2024. Cela sans remettre en cause les importantes opérations d'investissement en cours qui sont bien subventionnées.

Il conviendra toutefois de rester très vigilant à cet égard, compte tenu des difficultés financières qui touchent aussi nos partenaires, et de continuer à faire du niveau de subvention attendu et du niveau de dépenses de fonctionnement générées des critères de sélection déterminants pour choisir les projets à venir.

A noter enfin qu'à compter de l'exercice 2026, l'Agglo met en œuvre un nouveau budget annexe de la gestion des déchets, qui a été créé et préfiguré en 2025. Par ailleurs, d'un point de vue plus technique, l'exercice 2026 sera réalisé sous le régime du compte financier unique (CFU), qui fusionne le compte de gestion du receveur (CG) et le compte administratif de l'ordonnateur (CA). Cela se traduira notamment par le vote des CG et CA 2025 pour la dernière fois en 2026, puis par le vote du premier CFU en 2027.

## **2 – LES ORIENTATIONS EN FONCTIONNEMENT – BUDGET PRINCIPAL**

---

### **✓ Un DOB établi dans un contexte incertain....**

Pour la seconde année consécutive, l'élaboration du présent rapport s'inscrit dans un contexte politique national particulièrement instable et imprévisible.

L'examen en cours du projet de loi de finances 2026 montre de très fortes incertitudes dès lors que le gouvernement de Sébastien LECORNU s'est engagé à ne pas utiliser les dispositions de l'article 49.3 de la Constitution pour en contraindre l'adoption. Par conséquent les débats parlementaires modifient profondément les termes initiaux du projet de loi ; il est donc bien difficile d'en prévoir les dispositions définitives.

### **✓ Une proposition budgétaire basée sur la prudence et le réalisme en dépenses de fonctionnement...**

Pour 2026, il convient de proposer **un budget prudent en fonctionnement** qui se base principalement sur les montants réalisés en 2025. En effet à la mi-novembre, il est possible de simuler l'atterrissage budgétaire en fonctionnement ;

Par ailleurs le budget principal prend en compte **la création effective d'un budget annexe de la gestion des déchets** ; par conséquent les dépenses et les recettes liées aux déchets ont été analysées et calculées précisément pour intégrer un budget annexe spécifique qui doit s'équilibrer par sa principale recette qui est la TEOM.

Aussi il est proposé pour 2026 de construire pour le budget principal **une section de fonctionnement qui s'appuie en grande partie sur l'atterrissage du budget 2025 (BP et DM1 comprise)**. Celui-ci serait exécuté en fonctionnement aux alentours de 95%. Bien entendu certaines dépenses seront actualisées au regard des informations connues à date et donc au réel, comme les dépenses de personnel qui représentent près de 39% des dépenses réelles de fonctionnement. En outre, les participations aux organismes extérieurs seront inscrites en fonction des appels de cotisation, etc. Il convient de rappeler que le budget 2025 avait été élaboré de manière prudente et dans la continuité du chantier marges manœuvres adopté à la mi-2024. Une fois adopté par le conseil communautaire en avril 2025, il avait été piloté au plus près notamment avec un engagement possible à hauteur de 90% sauf exception. Cela a réellement permis de le piloter au plus près et d'entrevoir un résultat de fonctionnement 2025 estimé en novembre 2025 à plus de 8 M€.

Il sera proposé en parallèle de maintenir une provision liée au DILICO (dispositif de Lissage Conjoncturel des recettes fiscales des collectivités) ; certes en 2025, l'Agglo n'a pas été éligible au DILICO à 0,01 près, mais le gouvernement prévoit dans son projet de loi de finances de le maintenir et même de le doubler en volume de prélèvement ; par conséquent si cette mesure venait à aller jusqu'au bout du processus législatif, l'Agglo serait malheureusement éligible et donc concernée. Le gouvernement conditionne désormais son reversement ultérieur à un taux

d'évolution des dépenses de fonctionnement des collectivités locales ; ce qui pourrait le transformer en ponction définitive sur les collectivités et non pas en épargne forcée et temporaire.

✓ **Des recettes de fonctionnement basées elles aussi sur le pragmatisme :**

Les recettes réelles de fonctionnement ont été estimées au BP 2025 + DM 1 à 74,6 M€. Elles devraient finalement être réalisées à hauteur de 75,8 M€ (taux de réalisation 101,7%).

Pour 2026, l'Agglo propose globalement de partir sur le montant des recettes qui seront perçues en 2025, tout en prenant en compte uniquement à la hausse les prévisions des services en termes de recettes. Celles-ci devraient atteindre, avec le futur budget annexe déchets, environ 77,36 M€.

L'Agglo a finalement eu une bonne dynamique sur les recettes liées à la CFE et à la CVAE et a perçu près de 1,2 millions d'euros de plus que sa prévision budgétaire sur l'ensemble des recettes liées aux impôts, aux taxes et à la fiscalité locale.

Par ailleurs les recettes des services sont elles aussi plutôt dynamiques dans le secteur de la petite enfance mais aussi des équipements sportifs (elles passent de 6,64 M€ à 7,26 M€) ; il est donc proposé de prendre en compte leur montant actualisé car sur ces recettes précises, la loi de finances n'a pas d'impact.

Le projet de loi de finances prévoit quant à lui différentes baisses notamment :

- La confiscation définitive de la dynamique de TVA résultant de l'inflation,
- La réduction du quart de la compensation de l'exonération fiscale de 50% des fonciers économiques industriels,
- La réduction des autres variables d'ajustements,
- La poursuite de la baisse des crédits d'intervention de l'Etat.

Pour l'instant ces mesures font l'objet de nombreux amendements et suppressions ; il est proposé **d'inscrire pour 2026 des recettes fiscales et des dotations diverses, hors TEOM affectée au budget annexe à l'identiques de celles perçues pour l'année 2025** soit 50 764 407 € qui se répartissent ainsi :

Recettes fiscales :

- CFE : 10 496 065 €
- Fraction de la TVA en remplacement de la TH sur les résidences principales : 10 246 647 €
- Fraction de la TVA en remplacement de la CVAE : 6 524 323 €
- TASCOT : 1 200 107 €
- IFR : 1 133 542 €
- TH sur les résidences secondaires : 364 649 €
- Produits additionnels foncier non bâti : 85 567 €
- TFPNB : 50 652 €

Dotations et allocations de compensation :

- FNGIR : 5 838 181€
- Allocation compensatrice sur la baisse des impôts de production : 3 920 267 €
- DCRTP : 2 826 913 €
- Autres allocations compensatrices sur CFE et TF : 469 041 €

Dotations de fonctionnement de l'Etat

- Dotation de compensation : 5 654 948 €
- Dotation d'intercommunalité : 1 953 305 €

Ainsi, si les mesures gouvernementales allaient à leur terme, l'évolution de la dynamique physique des bases pourrait déjà en partie compenser les manques à gagner voire les pertes générées par les dispositions définitives de la loi de finances 2026 ; si besoin le résultat de fonctionnement 2025 pourrait également être mobilisé.

✓ **Les grands équilibres de la section de fonctionnement :**

Au regard de ces différentes orientations budgétaires, le budget principal s'équilibrerait en dépenses et en recettes de fonctionnement (réelles et d'ordre) à hauteur de 62,9 M€ contre 59 M€ en 2025 (hors déchets et hors résultats 2024)

Equilibre de la section de fonctionnement (recettes et dépenses)			
Section de fonctionnement	Budget principal (BP + DM1)	Gestion des déchets (futur BA)	Total
Budget 2025	59 061 400 €	13 383 100 €	72 444 500 € (hors affectation des résultats 2024)
Budget 2026	62 932 842 €	14 431 000 €	77 363 842 € (hors affectation des résultats 2025)

**Concernant plus précisément les recettes et dépenses réelles :**

**Hors déchets**, les recettes réelles de fonctionnement sont estimées à 61,9 M€ contre 60,88 M€ en 2025, soit une augmentation de 1 M€ (+1,68%), alors que les dépenses réelles sont estimées à 56,52 M€ contre 56,4 M€ en 2025 (+ 0,21%). Cette augmentation contenue s'explique principalement par l'augmentation du chapitre 012 ; les chapitres 011 et 65 sont quant à eux très contenus voire en baisse.

**Les dépenses progresseraient donc moins vite que les recettes.**

Dans ces conditions, l'épargne brute s'établirait à 5,46 M€ en 2026 dès le BP contre 4,36 M€ pour le BP 2025 avec reprise des résultats + DM1. L'épargne nette du budget principal serait positive d'environ 125 000 €.

**En agréant les dépenses et les recettes liées aux déchets, l'épargne brute s'établirait à 6,24 M€ en 2026 contre 5,18 M€ pour le BP 2025 comprenant la reprise des résultats et la DM1. L'épargne nette quant à elle serait également positive.**

✓ **En résumé :**

Partant de ces postulats, les éléments marquants pour 2026 sont récapitulés ci-après :

- **Une masse salariale maîtrisée** (+ 0,9 M€, soit + 3,5% en incluant une nouvelle hausse de 4 points de la cotisation à la CNRACL, mais seulement + 0,5 M€ en dehors de cette mesure subie, soit + 2%). Cette évolution intègre le glissement vieillesse technicité (GVT) des agents de l'Agglo, la mise en place de la participation pour la complémentaire santé (15 € par mois et par agent), la mise en place d'un plan d'actions complet en faveur de la santé mentale des agents (psychologue du travail dédié, assistante sociale et formations de sensibilisation et formation PSSM (premiers secours en santé mentale). Elle intègre aussi la création de postes liés à l'augmentation de 18 places en crèches et la création d'un poste de conseiller de prévention ; mais globalement les effectifs de l'Agglo restent stables et la gestion des ressources humaines maîtrisée.
- **Le maintien de la subvention d'équilibre au budget annexe des transports** à 2,5 M€,
- En dehors de cela, **les dépenses des différents domaines d'activité sont affichées en baisse, comme l'an passé**. La prévision est particulièrement prudente concernant les dépenses relatives aux charges à caractère général et de gestion courante (- 614 000 €, soit - 3,4% BP 2025 + DM1). Cette baisse est possible à la suite des différents travaux qui ont généré le maintien ou la baisse des dépenses de fluides notamment pour Antarès,
- **Le maintien d'une provision de précaution pour le DILICO** à la même hauteur que 2025, soit 400 000 €,

- Des **charges financières estimées raisonnablement en hausse** d'environ 100 000 €, en raison des frais inhérents aux lignes de trésorerie et des intérêts courus non échus (ICNE),
- **Des recettes basées sur le perçu 2025 :**
  - o Les recettes principales (recettes fiscales, dotations et allocations, attributions de compensation) sont estimées, sans le budget annexe déchets, à 50,94 M€. La TEOM figure désormais dans le budget annexe. Les recettes sont en augmentation d'environ 2,16% par rapport au BP 2025 où elles s'élevaient à 49,89 M€.
  - o La suppression du FCTVA sur certaines dépenses de fonctionnement (entretien des bâtiments et des voiries, informatique en nuage) prive l'Agglo d'une recette de 70 K€.
- **Les recettes des domaines d'activité qui augmenteraient par exemple pour la petite enfance (+ 0,584 M€, soit + 10,14% en raison de l'augmentation du nombre de places en EAJE) et pour les équipements sportifs (environ + 25 K, soit + 3,25%).**

Elles correspondent aux recettes relatives aux politiques mises en place par l'Agglomération en faveur des habitants (produits des services et subventions). Pour 2026, on peut rappeler notamment les financements de la CAF sur les mesures d'attractivité dans la petite enfance et la jeunesse (185 K€), le maintien des aides perçues au titre des actions pour le climat et la transition énergétique ou des recettes liées à des financements de postes (coordination globale CTG, économe de flux par exemple).

### 3 – LES ORIENTATIONS EN FONCTIONNEMENT – BUDGETS ANNEXES

---

La principale nouveauté est la création effective et opérationnelle en 2026 du **budget gestion des déchets**

#### ✓ **Budget de la gestion des déchets**

L'année 2025 a permis tout au long de l'année d'estimer au plus près toutes les dépenses et toutes les recettes et de bien calibrer et d'affecter correctement les charges notamment de personnel, etc. **La TEOM est la principale source de financement de ce budget** et permettrait de générer une recette de 12,3 millions d'euros sans augmentation des taux (étant précisé que 2026 sera la dernière année de lissage du taux) ; en parallèle, des recettes diverses liées aux éco-organismes et aux recettes industrielles permettraient de financer **des dépenses de fonctionnement maîtrisées même si on peut déplorer la revalorisation de certains contrats de prestations de service notamment de collectes des cartons, etc. La TGAP a été estimée à un montant identique à 2025 et pourra le cas échéant être revalorisée en 2026 en fonction des mesures définitivement adoptées dans la loi de finances 2026 ; celle-ci aurait un impact final très limité de l'ordre de 11 000 € sur un budget de près de 14,4 millions d'euros.**

**Par ailleurs, en investissement, des dépenses sont envisagées comme l'achat de nouveaux bacs et composteurs, le renouvellement du parc de véhicules (achat d'une nouvelle benne à ordures ménagères au GNV), mais aussi la création de nouveaux conteneurs enterrés, etc.**

La dette sur ce budget serait au moment de la création du budget annexe très limitée ; un seul emprunt serait repris pour un montant de 2,5 M€, avec un capital restant dû (CRD) de 2,4 M€ au 1<sup>er</sup> janvier 2026 ; cela permettrait à ce budget d'assumer dans les prochaines années des dépenses structurantes tant en fonctionnement qu'en investissement, par exemple l'éventuelle participation au projet d'Unité de Traitement et de Valorisation Énergétique porté par la Métropole de LYON.

#### ✓ **Budget des transports**

Dans le **budget des transports**, il convient de tenir compte de **la stabilité du versement mobilité** (5,8 M€ contre 5,7 M€ BP 2025), très dépendant du contexte économique, et de coûts en croissance (dépenses réelles de fonctionnement 13,493 M€ au BP 2025 contre 13,692 M€ au BP 2026 (+ 0,198 M€, soit + 1,45%). Ces derniers sont

majoritairement en lien avec **l'avenant n°4 à la DSP adopté lors du conseil communautaire** du 8 avril 2025 ; la DSP (11,89 M€) représente toujours une part substantielle de 86,86 % des dépenses de fonctionnement.

La hausse modérée des dépenses de fonctionnement prend en compte la participation à l'enquête mobilité en lien avec le SYTRAL et la sécurisation de la plateforme mobilité en lien avec le CSU de la Ville de Vienne.

**En investissement, il est prévu l'extension de la station GNV de PONT EVEQUE** pour environ 2 M€, mais avec le soutien financier acquis du CD38 pour 832 000 €, la réalisation du parking-relais à Etcheberry (Vienne sud) et la poursuite des programmes d'accessibilité.

Ce budget incarne également la mixité des modes énergétiques souhaitée par l'Agglo : GNV, hydrogène, etc. Il est rappelé que ce budget ne comprend pas les modes doux qui figurent dans le budget principal.

Dans ces conditions, l'équilibre de fonctionnement du budget s'établit à 14,7 M€. Il est assuré par le maintien de la subvention en provenance du budget général à 2,5 M€.

#### ✓ **Budget Immobilier d'entreprises**

Le **budget de l'immobilier** d'entreprises s'avère stable par rapport à 2025. Il s'équilibre à nouveau à hauteur de 0,6 M€ en fonctionnement, avec une subvention du budget principal toujours de l'ordre de 0,2 M€. On note tout au plus un léger tassement des loyers et des charges un peu plus élevées, mais ce déséquilibre est compensé par les opérations d'ordre.

**Les dépenses d'investissement sont moins importantes qu'en 2025 en raison principalement de la fin de la première tranche des travaux du site dit Logistirail** basé à Saint Romain en Gal et l'inscription de la fin de la deuxième tranche en 2026 pour un montant de 1 M€ (contre 2,4 M€ l'an passé).

#### ✓ **Budget des zones d'activités**

Le **budget des zones d'activités** prévoit 90 K€ de dépenses, dont 40 K€ consacrés aux bâtiments susceptibles d'être aménagés pour une future utilisation à vocation économique. **En recettes, 1,2 M€ de cessions sont prévus notamment avec la finalisation de l'AMI de la zone du plateau à Trèves ou la vente d'un terrain zone de l'Abbaye à Pont-Evêque ou du Rocher à Estrablin** ; enfin un bail à construction devrait être finalisé sur la zone de Chasse sur Rhône.

#### ✓ **Budget de la base de loisirs de Condrieu**

Le budget de la **base de loisirs** s'établirait à environ 0,14 M€ en fonctionnement, comme en 2025. Cette orientation budgétaire repose sur **une subvention d'équilibre ramenée de 34 K€ à 20,5 K€ ; évolution permise par la hausse des recettes prévue dans la nouvelle DSP et par une bonne saison 2025.**

#### ✓ **Les budgets eau et assainissement**

Il est rappelé que les opérations liées à l'eau pluviale et à la GEMAPI sont comprises dans le budget principal et pas dans des budgets annexes.

**Le budget de l'assainissement baisserait en fonctionnement en passant de 3,1 M€ à 2,7 M€ tout simplement en se basant sur le réalisé 2025. Il n'y a pas beaucoup d'évolution, si ce n'est les charges d'exploitation actualisées au plus juste qui contribuent à cette baisse.**

A noter en recettes **la baisse de la PFAC qui est très dépendante du contexte économique et immobilier** (- 50 K€), mais en parallèle le maintien voire l'augmentation de la recette liée à la vente de biométhane à la STEP de Reventin-Vaugris (400 K€).

**Les investissements quant à eux s'élèveraient à près de 5,1 M€ et comprennent de nombreux travaux sur une dizaine de communes de l'Agglo, mais surtout l'opération de raccordement de Bièvre Isère Communauté pour**

2 M€, des travaux permettant d'augmenter la purification de la STEP pour près de 0,75 M€ et le schéma directeur d'assainissement (0,3 M€).

**Le budget de l'eau potable est présenté dans ses grandes lignes même si désormais l'Agglo dispose d'une analyse très fine des 9 zones de production.** Le budget de l'eau potable est étale en fonctionnement sur 2026, même si on peut constater **une baisse des volumes d'eau consommés sur quasiment toutes les zones de production** ; cela souligne que les travaux réalisés pour diminuer les fuites ont des effets mais aussi que les usages des consommateurs changent (sobriété hydrique). Les charges de personnel et de gestion courante sont maîtrisées. En investissement, les travaux prévus sont moins importants qu'en 2025 mais ils s'élèvent quand même à près de 3 M€ et ont été décidés sur chaque zone de production par les élus concernés. En parallèle, 0,25 M€ sont prévus pour le schéma directeur qui est désormais indispensable pour envisager les travaux dans les 10 prochaines années.

#### **4 – LES ORIENTATIONS 2026 EN INVESTISSEMENT – TOUS BUDGETS**

L'orientation majeure consiste à **honorer et terminer les opérations décidées pendant ce mandat, permettant également de soutenir la croissance et l'économie locale.**

Il convient d'indiquer que le projet de loi de finances 2026 prévoit la suppression du FCTVA en investissement pour 2026 ; c'est ce que le gouvernement appelle le scénario dit de l'année blanche : cela signifierait que les travaux réalisés par l'Agglo en 2026 ne feraient pas l'objet d'un remboursement de FCTVA en 2026 mais seulement en 2027. Cela correspondrait à 2,2 M€ de crédits en moins en recettes d'investissement.

A ce stade, compte tenu de l'incertitude de l'adoption de la loi de finances 2026 et de l'impact qu'une telle mesure aurait sur l'économie nationale mais aussi locale (70% de l'investissement public est réalisé en France par les collectivités locales et les EPCI), il est proposé de ne retenir cette mesure en l'état. Toutefois si celle-ci était définitivement adoptée, alors il conviendrait de couvrir ces 2,2 millions d'euros de recettes décalées en 2027 par une partie de la reprise des résultats constatés de l'exercice 2025. Celui est estimé à plus de 8 millions d'euros.

A l'issue du travail d'arbitrage effectué lors des conférences budgétaires par les élus, l'objectif relatif au budget principal est atteint, puisque le volume prévisionnel des dépenses d'équipement (hors remboursement du capital des emprunts et opérations d'ordre) s'établirait à 18,15 M€ au budget principal et à 2,50 M€ pour le nouveau budget annexe de la gestion des déchets contre 27,27 M€ lors du BP 2025 + DM1.

#### **La décomposition entre budgets :**

	<b>DOB 2026 M€</b>
Budget principal	18,15
Gestion des déchets	2,5
Transports et déplacements	3,74
Immobilier d'entreprises	1,16
Zones économiques	0,07
Assainissement	5,15
Eau potable	3,61
Base de loisirs de Condrieu	0,08
Total	34,46

## **Les projets en cours :**

Au-delà des programmes annuels qui sont tous reconduits au niveau de la voirie, de la téléalarme, des systèmes d'information, du commerce et des bâtiments notamment, les projets suivants peuvent être évoqués :

### **Développement des énergies renouvelable et sobriété énergétique :**

- Plan de solarisation : 250 K€ (via la SAS VCEnR)
- Poursuite du soutien au remplacement des foyers bois : 118 K€
- Contrat de performance énergétique dans les gymnases et piscines : 190 K€
- Extension de la station GNV sur la plateforme de mobilités : 795 K€
- Travaux de confort thermique dans les EAJE : 200 K€

### **Travaux liés à la gestion des risques :**

- Ouvrages d'art : 300 K€ notamment pour le pont des Folatières à CHUZELLES
- Travaux post inondations : 400 K€ pour l'Arbuel à CONDRIEU et SAINT ROMAIN EN GIER
- Financement des travaux du SYGR et du SIRRA : 260 K€
- Programmes concernant les eaux de ruissellement : 600 K€

### **Développement des mobilités :**

- Achèvement des travaux du cours Brillier (part Agglo hors participation Vienne) : 1,35 M€
- Aménagement de l'entrée nord : 1,5 M€
- Voie verte de MALISSOL : 500 K€
- Contournement ouest de LONGES : 300 K€
- Solde de la participation à l'échangeur Sud : 370 K€
- Itinéraires cyclables : 40 K€
- Parking-relais Etcheberry : 492 K€
- Financement d'une étude concernant la halte ferrée de REVENTIN VAUGRIS : 50 K€

### **Requalification et aménagement de foncier économique :**

- Programme d'acquisitions, d'études et de travaux : 40 K€
- Achèvement de la zone du Plateau à Trèves : 15 K€
- Réalisation de la 2<sup>ème</sup> tranche des travaux de Logistirail à SAINT ROMAIN EN GAL : 1 M€

### **Requalification / aménagement urbain / habitat :**

- Habitat : aides aux logements sociaux / éco prime habitat : 685 M€
- NPNRU Vallée de Gère : 128 K€
- Poursuite du PLU intercommunal dans la perspective de sa finalisation à fin 2026/ début 2027 : 300 K€
- Aménagement et sécurisation vers la clinique Trénel à SAINTE COLOMBE dans le cadre d'un Projet Urbain Partenarial (PUP) : 90 K€

### **Développement touristique :**

- Poursuite des travaux de la Halte fluviale : 3 M€

### **Développement des capacités d'accueil petite enfance en application du schéma directeur :**

- Réhabilitation et restructuration de la crèche la Farandole + achat de mobilier : 500 K€
- Travaux en vue de la création de 12 places supplémentaires sur Graine de Malice à PONT EVEQUE et 6 places sur Fleur de Pyrus à VILLETTE DE VIENNE : 150 K€

### Développement du numérique :

- Achèvement de la mise en œuvre du schéma directeur du numérique dans les écoles (2023 -2026) : 377 K€

### Développement des actions en faveur de la prévention des déchets :

- Poursuite de l'installation de conteneurs enterrés : 550 K€
- Poursuite du déploiement des points d'apport volontaire restes alimentaires : 55 K€

### Modernisation / extension des équipements du cycle de l'eau et plan de sobriété eau :

- Raccordement de Bièvre Isère Communauté à la STEP Vienne Sud : 2 M€
- Financement des schémas directeurs :
  - o Eau : 250 K€
  - o Assainissement : 300 K€
  - o Eaux pluviales : 100 K€

## 5 – LE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

La structure de financement de l'investissement se présenterait comme suit pour les différents budgets 2026 :

En M€	Budget principal	Transp.	Immo ent.	Zones éco.	Base de loisirs	Assain <sup>t</sup>	Eau potable	Déchets	TOTAL
Subventions, participations	3,76	1,42	0,61	/	/	1,01	0,04	/	6,84
Cessions / Baux à construction	0,39	/	0,10	/	/	/	/	/	0,49
FCTVA / Récupération TVA	2,20	0,59	/	/	/	/	/	0,54	3,33
Epargne nette	0,13	0,64	0,24	/	/	1,32	1,58	0,55	4,46
Avances du budget ppal aux budgets annexes	/	/	/	0,07	/	/	/	/	0,07
Solde avances / remboursements sur le budget ppal	1,02	/	/	/	/	/	/	/	1,02
Emprunt	10,65	1,09	0,21	/	0,08	2,82	1,99	1,42	18,26
<b>TOTAL</b>	<b>18,15</b>	<b>3,74</b>	<b>1,16</b>	<b>0,07</b>	<b>0,08</b>	<b>5,15</b>	<b>3,61</b>	<b>2,51</b>	<b>34,47</b>

### Commentaires :

- Dans ces conditions et pour l'instant, **le recours à l'emprunt atteindrait 18,26 M€ tous budgets confondus** (contre 20,27 M€ au BP 2025 en comptabilisant les reports). Il représenterait ainsi 52,9 % du financement des investissements, contre 39 % en 2025, mais cela reste à affiner d'ici le vote du budget.

- Avec une épargne nette assez faible dans le budget principal, la capacité d'autofinancement globale (épargne nette + produit des cessions) passerait de 1,75 M€ en 2025 (sans reprise des résultats) à 0,52 M€ en 2026 (sans reprise des résultats)
- Au niveau des financements externes, l'Agglo reste cohérente avec l'orientation consistant à privilégier les projets les mieux cofinancés : les subventions sont estimées à 6,84 M€, contre 10,43 M€ en 2025 mais pour un montant de travaux bien supérieur.

## 6 – LA GESTION DE LA DETTE

Le débat d'orientation budgétaire est l'occasion d'une présentation de la situation de l'endettement de la collectivité. Celle-ci est la suivante :

	Budget ppal	Transports	Immobilier entreprises	Base de loisirs	Assainissement	Eau potable	Déchets	Total
Encours de la dette au 1/1/2025	43 327 933 €	3 073 519 €	197 667 €	268 199 €	12 537 500 €	6 711 815 €		66 116 633 €
Encours de la dette au 1/1/2026	41 999 888 €	2 811 884 €	151 667 €	192 135 €	13 291 694 €	6 108 120 €	2 406 250 €	66 961 638 €
Encours à taux fixe 2026	33 540 814 €	2 201 884 €	0 €	192 135 €	12 124 764 €	5 898 362 €	2 406 250 €	56 364 209 €
Encours à taux variable 2026	8 459 074 €	610 000 €	151 667 €	0 €	1 166 930 €	209 758 €	0 €	10 597 428 €
Annuité 2025	5 908 709 €	329 130 €	53 519 €	85 309 €	1 557 805 €	820 003 €	157 688 €	8 754 475 €
Annuité 2026 (prévisionnelle)	6 449 000 €	356 000 €	52 300 €	86 000 €	1 649 100 €	848 700 €	203 500 €	9 644 600 €
Taux d'intérêt moyen 2026	2,52%	2,67%	3,66%	3,69%	2,40%	3,43%	3,27%	

### Commentaires :

- A la fin de l'année 2025, l'Agglo aura remboursé 7,1 M€ de capital et contracté 8 M€ d'emprunts nouveaux (6 M€ au budget principal et 2 M€ au budget annexe assainissement). **L'encours global de la dette** aura donc augmenté de 0,9 M€ pour s'élever à 67 M€ au 1<sup>er</sup> janvier 2026, contre 66,1 M€ au 1<sup>er</sup> janvier 2025. **Il reste donc stable.**
- L'encours de la dette du budget principal au 1<sup>er</sup> janvier 2026 se voit défalqué du capital restant dû du prêt vert contracté en 2024 et fléché « collecte et tri des déchets ménagers » pour un montant de 2,4 M€ (montant initial : 2,5 M€). Cet emprunt est transféré dans l'encours de la dette du nouveau budget annexe de gestion des déchets créé en avril 2025 et comme mentionné dans le projet de délibération prévoyant les modalités de ce budget.
- Vienne Condrieu Agglomération **n'a pas dans son portefeuille d'emprunt à risque, indexé par exemple sur des taux de change**. Elle est peu exposée au risque de taux grâce à une proportion favorable d'emprunts à taux fixe (84% du total) par rapport aux emprunts à taux variable (16% du total).
- Cette caractéristique permet de **maintenir le coût de la dette à un niveau raisonnable**, avec des taux d'intérêt moyens qui oscillent entre 2,4% et 3,69% selon les budgets et la période à laquelle les emprunts ont été contractés.

- Il convient néanmoins de **rester vigilant sur le taux d'endettement** (encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement) ; celui-ci continue logiquement de progresser compte tenu de la réalisation et la finalisation de travaux en cette fin de mandat ; il passe de 63,9% au BP 2025 (hors déchets) à 67,8 % en 2026 (A titre de comparaison, en 2022, le taux moyen d'endettement des intercommunalités était de 79,7% – source : vie-publique.fr).
- **La capacité de désendettement (encours de la dette/épargne brute) sera au 1<sup>er</sup> janvier 2026 de 7 ans et 8 mois.** Il convient de maintenir, au budget principal, ce ratio a un niveau inférieur au seuil critique de 12 ans. Pour les autres budgets, le ratio reste globalement stable.

## 7 - LA MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA DE MUTUALISATION DES SERVICES AVEC LES COMMUNES

Parallèlement au débat d'orientation budgétaire, le conseil communautaire est invité à prendre connaissance de la mise en œuvre du schéma de mutualisation avec les communes.

Pour mémoire, à la suite de la fusion en 2018 de ViennAgglo et de la Communauté de communes de la Région de Condrieu, Vienne Condrieu Agglomération a poursuivi les actions de mutualisation mises en place par ces deux intercommunalités, chacune ayant adopté un schéma de mutualisation pour la durée du mandat et conformément au CGCT. Certaines mutualisations ont également été étendues à l'ensemble des communes membres de la nouvelle Agglomération.

A ce jour les principaux objectifs du schéma de mutualisation de l'Agglo sont les suivants :

- Développer la mutualisation des achats et les groupements de commandes,
- Développer les modules d'assistance de l'Agglomération en direction des communes,
- Avancer sur le chemin de la constitution de services communs (services partagés entre l'Agglomération et une ou plusieurs communes membres).

### Point sur les mutualisations en cours à ce jour :

- **Services communs mis en place :**
  - **Service commun de la commande publique Agglo/Ville de Vienne porté par l'Agglomération et créé en 2016 :** le service instruit l'ensemble des procédures de marchés de la Ville et de l'Agglo jusqu'à leur notification et gère également les avenants à ces marchés. En 2025, environ 149 marchés ont été attribués, dont 105 pour l'Agglo et 44 pour la Ville de Vienne. Le service commun de la commande publique assiste également les communes qui le souhaitent ainsi que l'EPCC Cybèle production et l'Office de Tourisme dans la rédaction de leurs marchés (voir ci-dessous « mutualisations étendues à l'ensemble des communes »).
  - **Service commun animation information jeunesse :** ce dernier service commun, créé le 1<sup>er</sup> janvier 2020, est porté par l'Agglomération et concerne les communes d'Ampuis, Condrieu, Echallas, Les Haies, Loire-sur-Rhône, Longes, Sainte-Colombe, Saint-Cyr-sur-le-Rhône, Saint-Romain-en-Gier, Trèves, Tupin-et-Semons et Saint-Romain-en-Gal (sortie de la commune au 1<sup>er</sup> janvier 2023 du service commun).

Pour mémoire, la nouvelle Agglomération a hérité en 2018 d'une compétence animation et information jeunesse exercée auparavant par la CCRC. Suite aux réflexions menées courant 2018/2019, il a été décidé que cette compétence serait restituée aux communes membres de l'ex-CCRC et que parallèlement, afin de garantir la continuité du service et le maintien de la solidarité intercommunale, un service commun serait créé et porté par l'Agglomération. Ce service commun a donc vocation à maintenir au niveau intercommunal et avec le concours de la communauté d'agglomération, la gestion effective du service nonobstant la restitution de compétence.

Ce service concerne :

- des activités liées à la jeunesse (11-17 ans) avec des animations et un accueil de loisirs
- et un accompagnement des projets jeunes (les élus de comité de pilotage ayant décidé de ne pas renouveler la demande de labélisation « Information jeunesse » lorsque cette dernière est arrivée en fin d'agrément en 2023).

Un bilan du service jeunesse est intégré au bilan du bassin de vie rive droite de la Convention territoriale globale (CTG) signée avec la CAF.

- **Service commun créé en 2021 pour l'instruction des autorisations d'urbanisme pour le compte de l'ensemble des communes** (cette prestation était mise en œuvre auparavant à ViennAgglo depuis 2001 et a été harmonisée avec les communes ex-CCRC suite à la fusion) : le service instruit les autorisations d'urbanisme pour le compte des 30 communes, met à disposition le logiciel d'instruction et prend en charge la dématérialisation complète des autorisations d'urbanisme depuis le 1er janvier 2022, avec une mise en application à compter de 2024 pour les communes de la rive droite. En 2025, ce sont près de 2316 demandes d'autorisations d'urbanisme qui auront été instruites.

- **Autres mutualisations :**

- **Mutualisation des achats :** 11 groupements de commandes sont en cours avec les communes qui ont souhaité adhérer à ces groupements.
- **Assistance du service commun de la commande publique et mutualisation de la plateforme de dématérialisation :** convention proposée à l'ensemble des communes de l'Agglo (22 conventions signées sur la nouvelle période 2020-2026) ainsi qu'à l'EPCC Cybèle Production et à l'Office de Tourisme pour l'assistance du service commun et la mutualisation de la plateforme de dématérialisation AWS de l'Agglo (profil acheteur). Pour 2025, environ 57 marchés ont été réalisés dans ce cadre.
- **Secrétariat communal :** réactivation du secrétariat intercommunal à destination des communes à partir de septembre 2024. Dispositif de « secours », dont la priorité consiste en des interventions ponctuelles et/ou d'urgence et de courte durée. Il ne se substitue pas à des recrutements pérennes et/ou des missions qui doivent être exercées par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale dans le cadre de son service de remplacement. En fonction des besoins de la commune, le secrétaire intercommunal remplit divers rôles d'assistance administrative : accueil du public, gestion des paies, carrières, comptabilité, budget, urbanisme, etc.

En 2025, l'agent de l'Agglo remplissant cette mission est intervenu auprès de 6 communes différentes ce qui correspond à 716,5 heures de janvier à octobre 2025, sur 1 339 heures travaillées.

- **Accompagnement des communes pour l'intégration de clauses d'insertion dans leurs marchés publics :** l'Agglomération propose de venir en appui des communes pour l'écriture des marchés, le suivi opérationnel des heures d'insertion et la relation avec les entreprises attributaires. Cette mission est assurée par le "facilitateur clauses sociales" de l'Agglo mis à disposition des communes. 5 communes ont intégré ce type de clause dans leurs marchés. 22 marchés sont concernés et près de 5 586 heures de travail ont été générées dans ce cadre.
- **Assistance du service d'archives de l'Agglomération :** elle permet aux communes de respecter leurs obligations réglementaires en matière d'archivage, de les accompagner dans l'évolution numérique et de permettre une valorisation du patrimoine écrit de la commune. 19 communes ont signé une convention sur la nouvelle période 2020-2026 ; 6 d'entre elles ont activé la convention en 2025 pour la réalisation de 2 diagnostics et 28 jours d'intervention entre novembre 2024 et juillet 2025 sur une période de 76 jours travaillés.

- **Assistance du Système d'Information et Télécommunications (SIT)** : l'Agglomération prend en charge l'informatique des communes (prise en charge complète). Cette assistance fait l'objet, via une convention, d'une participation forfaitaire annuelle en fonction de la taille du parc de la commune. Il y avait 13 communes signataires de la convention en 2024, 14 en 2025, une quinzième est attendue en 2026. Cela représente 438 postes en gestion.
- **Assistance maintenance patrimoine Jazz à Vienne** : l'Agglomération met à disposition de l'EPCC Jazz à Vienne son service Maintenance Patrimoine pour assurer la maintenance et l'entretien du bâtiment de la maison du festival, bureaux de Cybèle Production (convention 2022/2026).
- **Assistance du service Politiques Territoriales** : accompagnement de toutes les communes membres qui le souhaitent dans le montage des dossiers de subventions : contrats avec l'Etat, la Région et le Département. La direction dédiée compte 871 prises de contacts avec les communes (téléphone, mails et rendez-vous) entre le 1er janvier 2025 et le 10 novembre 2025. 75 dossiers de demandes de subvention ont fait l'objet d'une aide approfondie (préparation, relecture dossier, argumentaire, etc.) répartis sur 13 communes.
- **Assistance du service SIG** : notamment la mise à disposition gratuite du logiciel de l'Agglo "GEO" (SIG Web).
- **Biens partagés** : mise à disposition gratuite de matériel de cérémonie et de matériel mécanique aux communes qui en font la demande.
- **Mutualisation d'un logiciel d'accompagnement à la fiscalité locale « C MAGIC »** : l'Agglomération a souscrit l'abonnement au logiciel et le mutualise avec les communes, leur permettant de bénéficier de ce logiciel au tarif réduit de 400 € (convention d'un an renouvelable une fois un an / fin du marché en février 2026). Le renouvellement de cette action sera à envisager si l'utilité du logiciel est toujours avérée au regard des nouvelles solutions existantes, notamment celle proposée par le CEREMA.
- **Organisation de réunions avec les DGS et secrétaires de mairie à 4 reprises en 2025. 2 journées d'accueil des nouveaux DGS/Secrétaires de mairie et 2 demi-journées à l'attention de tous.**
- **Voirie** : renouvellement de la mise à disposition partielle des services communaux pour l'entretien des voiries communautaires pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2026.
- **Zones d'activité économique (ZAE)** : renouvellement de la mise à disposition partielle des services communaux (communes ex-ViennAgglo concernées) pour l'entretien de la voirie des ZAE pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2026.
- **Environnement – déchets** : mise à disposition partielle des services communaux issues de l'ex-CCRC pour la gestion des équipements liés à la collecte des déchets (entretien, livraison et maintenance des bacs roulant, nettoyage des plateformes et enlèvement des dépôts sauvages autour des PAV). Une réflexion a été engagée sur l'organisation à mettre en œuvre et plusieurs scénarios ont été étudiés. Il a été décidé que l'Agglomération reprenait la livraison et la maintenance des bacs sur les communes issues de la CCRC à compter du 1<sup>er</sup> mai 2023, mais le nettoyage des plateformes et enlèvement des dépôts sauvages autour des PAV restent aux communes dans le cadre de leur compétence nettoiement.

## 8 - ANNEXE : LA STRUCTURE DE VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION, LES EFFECTIFS ET LES DEPENSES DE PERSONNEL

(en application de l'article 107 de la loi « NOTRe » n° 2015-991 du 7 août 2015)

### **1 – STRUCTURE DE VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION : ORGANISATION DES SERVICES ET ORGANIGRAMME GENERAL ESTIMEE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2026**

- **L'organisation des services de VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION est composée de 17 directions coordonnées par quatre pôles (postes actuellement pourvus) :**
  - La Direction Générale : 1 DGS
    - Direction de la communication : 4 postes
    - Direction des finances et des budgets : 5 postes
    - Direction des ressources humaines : 12 postes (y compris accueil)
    - Direction de la petite enfance : 181 postes
    - Secrétariat général : 1 poste
    - Mission coordination CTG et participation citoyenne : 1 poste
  - Le Pôle Appui et Coopérations : 1 DGA
    - Direction des politiques territoriales et accompagnement des communes : 4 postes (dont 1 poste aux archives intercommunales et 1 poste de secrétaire intercommunale)
    - Direction des affaires juridiques et de la commande publique : 8 postes
    - Direction des systèmes d'information et des télécommunications : 9 postes
    - Mission sécurité, prévention de la délinquance, PICS : 1 poste
    - Assistante de pôle : 1 poste
  - Le Pôle Attractivité et Proximité : 1 DGA
    - Direction de l'aménagement urbain et de la planification : 20 postes (dont 7 postes instructeur ADS)
    - Direction de l'économie : 6 postes
    - Direction de la cohésion sociale et de la politique de la ville : 27 postes (y compris service commun jeunesse)
    - Direction des équipements sportifs : 43 postes
    - Assistante de pôle : 1 poste
  - Le Pôle Ingénierie Technique et Urbaine : 1 DGST
    - Direction de la conduite d'opération et de l'accélération de la transition : 9 postes
    - Direction de la gestion et de la valorisation des déchets : 49 postes
    - Direction du cycle de l'eau : 57 postes
    - Direction des transports et des mobilités : 7 postes
    - Direction de la voirie communautaire et des espaces publics : 18 postes
    - Direction de la maintenance et de l'optimisation du patrimoine : 11 postes
    - Unité de gestion PITU : 1 poste
- **Les effectifs (agents permanents) :**

**L'Agglo compte 480 postes permanents au 1<sup>er</sup> janvier 2026, dont 355 titulaires, 103 contractuels et 31 postes vacants mais seulement 10 à pourvoir.** 9 agents sont placés en situation de sureffectif, soit dans l'attente de leur admission en retraite pour invalidité, soit pour réaliser des missions en sureffectif au vu de leur condition physique. Pour mémoire, l'effectif était de 490 postes au 1<sup>er</sup> janvier 2025 (dont 357 titulaires, 105 contractuels et 32 postes vacants).

Les agents en fonction se répartissent selon leur catégorie de la manière suivante :

- Catégorie A : 72 titulaires et 40 contractuels,
- Catégorie B : 91 titulaires et 40 contractuels,
- Catégorie C : 192 titulaires et 23 contractuels.

- **Le temps de travail :**

Le temps de travail annuel à Vienne Condrieu Agglomération est de 1 607 heures. Depuis septembre 2024 et dans le cadre de la démarche « attractivité », différents temps de travail sont possibles pour les agents en plus de la journée continue, à savoir 36 heures hebdomadaires avec 5 jours de RTT, 37h30 hebdomadaires avec 15 jours de RTT et 39 heures hebdomadaires avec 22 jours de RTT.

*Page suivante : nouvel organigramme*

**PRÉSIDENT**  
Thierry KOVACS

**CABINET DU PRÉSIDENT**  
Directeur : Thomas BERNARD

**DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES**  
DGS : Virginie PAQUIEN

**DIRECTION DES FINANCES ET DES BUDGETS**  
Direction par interim : Carole GREGORIS

**DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES**  
Directrice : Alice COLLEAUX

**DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE**  
Directrice : Véronique DIAPEDE

Responsable administratif et financier : Karine BAUDRAND  
(rattachement direct à la DGS jusqu'à la fin 2026)

**Coordination CTG • Participation citoyenne**  
Chargée de mission : Nathalie BOUDART

**SECRETARIAT GÉNÉRAL**  
Mylène VACHEZ

**DIRECTION DE LA COMMUNICATION**  
Directrice : Brigitte CARUANA

**PÔLE APPUI ET COOPÉRATIONS (PAC)**  
DGA : Marina FAES

**DIRECTION DES POLITIQUES TERRITORIALES ET ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES**  
Directrice : Ariane BENDAHMANE

Chargée de mission accompagnement des communes et évaluation :  
Karine LE BORON

**Archives intercommunales**  
Responsable : Camille PEPIN

**Secrétariat intercommunal**  
Agent : Céline MILLET

**Sécurité • Prévention de la délinquance • Plan intercommunal de sauvegarde (PICS)**  
Chef de projet : Olivier CASANOVA

**DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE LA COMMANDE PUBLIQUE**  
Directrice : Sophie MARTIN

Juriste : Clémentine VIDBERG

Chargé de mission sécurisation et contrôle des procédures internes :  
Vincent JOURNOUD

**Marchés publics**  
Responsable : Vanessa CHABERT

**DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DES TELECOMMUNICATIONS**

Nommé dans les écoles • Informatique dans les mairies •  
Déploiement du numérique

Directeur : Guillaume HUMBERT

**PÔLE ATTRACTIVITÉ ET PROXIMITÉ (PAP)**  
DGA : Nicolas MAGALON

**DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET DE LA PLANNIFICATION**  
Directrice : Isabelle FONTVIEILLE

**Instruction du droit des sols**  
Responsable : Alexandra PERDRIX

**SIG et Foncier**  
Responsable : Saïda PREVOST

**Politique de l'habitat**  
Responsable : Aurélie PERRIN

**DIRECTION DE L'ÉCONOMIE**  
Directeur : Renaud GALVEZ

**Agence**  
Économie  
Commerce ÉCO

Chargés de mission : Marie-Cécile AMIOT - Christèle PIRON

**Agriculture**  
Chargé de mission : Delphine FAURE

**Commerce**  
Chargé de mission : Corentin BONNET

**DIRECTION DE LA COHÉSION SOCIALE ET DE LA POLITIQUE DE LA VILLE**  
Directrice : Cécile PICOT

**Téléalarme**  
Responsable : Jérôme MARTINEZ

**Emploi • Insertion**  
Responsable : Aïna ONGARELLO

**Animation • Jeunesse**  
Responsable : Bénédicte FERNANDES

**Programme de réussite éducative**  
Responsable : Erick DESCOMBES

**Politique sociale de l'habitat et rénovation urbaine**  
Chargée de mission : Lila COMBE  
Référé(e) égalité femmes-hommes

**Santé**  
Chargés de mission : Santé et accessibilité : Hugo PEROT  
Santé mentale : Angèle SAUCET - Réais Ouyjeunes : Chrystelle GAUTHIER

**DIRECTION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS**  
Directeur : Korrick LECUE

**PÔLE INGÉNIERIE TECHNIQUE ET URBAINE (PITU)**  
DGS : Anne ORARD

**DIRECTION DE LA CONDUITE D'OPÉRATION ET DE L'ACCELERATION DE LA TRANSITION**  
Directrice : Florence NICOLAS

**climat Air Énergie**  
Responsable : Mathieu MAZENOD

**Économie circulaire**  
Chargée de mission : Céline BONNET

**DIRECTION DE LA GESTION ET DE LA VALORISATION DES DÉCHETS**  
Directrice : Audrey LUSZEZANEC

**DIRECTION DU CYCLE DE L'EAU**  
Directeur : Mickaël PARIDIOT

**Administration, finances et relations usagers**  
Responsable : Julie LAURENT

**Maîtrise d'ouvrage et exploitation des réseaux**  
Responsable : Pierre-Alain PERON

**Exploitation des usines**  
Responsable : Thomas ROUX

**DIRECTION DES TRANSPORTS ET DES MOBILITÉS**  
Directrice : Christelle CHEVRIER

**DIRECTION DE LA VOIRIE COMMUNAUTAIRE ET DES ESPACES PUBLICS**  
Directeur : Guillaume SURREL

**DIRECTION DE LA MAINTENANCE ET DE L'OPTIMISATION DU PATRIMOINE**  
Directrice : Floriane LAGORS

**LÉGENDE**

● Pôle

□ Direction

□ Service/Mission

● Satellite

## 2- LES DEPENSES DE PERSONNEL : LA MASSE SALARIALE PAR GRANDES DIRECTIONS (TOUS BUDGETS CONFONDUS)

	DOB 2026				
	TI	NBI	Primes	Charges	TOTAL
Direction générale et services rattachés	424 440 €	9 670 €	192 240 €	277 110 €	903 460 €
Communication	105 960 €	1 190 €	46 460 €	65 860 €	219 470 €
Politiques territoriales	81 850 €		26 960 €	48 980 €	157 790 €
DAJCP	224 300 €	1 990 €	71 710 €	138 730 €	436 730 €
Maitrise d'ouvrage	97 230 €	580 €	37 650 €	57 860 €	193 320 €
Ressources	616 840 €	5 250 €	129 380 €	328 050 €	1 079 520 €
Finances	133 810 €	1 480 €	33 830 €	83 530 €	252 650 €
Systèmes d'information et télécommunications	236 150 €		89 590 €	145 770 €	471 510 €
Archives	16 250 €		4 950 €	10 120 €	31 320 €
Economie	161 880 €	500 €	42 910 €	96 650 €	301 940 €
Aménagement	593 710 €	1 910 €	167 380 €	375 730 €	1 138 730 €
Petite enfance	4 843 520 €	52 430 €	1 134 450 €	2 983 840 €	9 014 240 €
Cohésion sociale	775 910 €	1 250 €	213 200 €	450 020 €	1 440 380 €
Voirie	506 980 €	4 440 €	134 820 €	312 710 €	958 950 €
GEMAPI	28 540 €		10 720 €	17 540 €	56 800 €
Maintenance du patrimoine	262 280 €	600 €	65 230 €	157 770 €	485 880 €
Environnement	73 980 €	320 €	33 880 €	45 880 €	154 060 €
Equipements sportifs	1 201 650 €	7 110 €	290 070 €	730 310 €	2 229 140 €
<b>TOTAL BUDGET PRINCIPAL</b>	<b>10 385 280 €</b>	<b>88 720 €</b>	<b>2 725 430 €</b>	<b>6 326 460 €</b>	<b>19 525 890 €</b>
<b>BUDGET ANNEXE TRANSPORTS</b>	215 030 €	1 000 €	82 640 €	129 020 €	427 690 €
<b>BUDGETS ANNEXES ASSAINISSEMENT ET EAU</b>	2 169 870 €	10 200 €	459 260 €	896 070 €	3 535 400 €
<b>BUDGET ANNEXE DECHETS</b>	1 476 760 €	8 570 €	457 320 €	922 770 €	2 865 420 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>14 246 940 €</b>	<b>108 490 €</b>	<b>3 724 650 €</b>	<b>8 274 320 €</b>	<b>26 354 400 €</b>

Un poste, étant donné la nature de ses fonctions et pour des nécessités de service évidentes, dispose d'un véhicule de fonction attribué en avantage en nature. Cet avantage en nature a été estimé à un coût total de 3 504,78€ pour l'année 2025, calculé selon la méthode du forfait à 12% du coût d'achat du véhicule.

### 3- LES AUTRES DEPENSES CENTRALISEES CONCERNANT LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

	<b>DOB 2026</b>
Budget formation	239 000 €
Politique sociale du personnel (CNAS, Amicale, tickets restaurants, chèques vacances, etc.)	517 000 €
Autres dépenses centralisées (handicap, médecine du travail, insertions, indemnités régisseurs, etc.)	153 100 €
<b>TOTAL</b>	<b>909 100 €</b>

### 4- LES FAITS MARQUANTS EN MATIERE DE RESSOURCES HUMAINES

Concernant les ressources humaines, **l'année 2025 a permis de poursuivre le chantier attractivité** avec notamment :

- **La reconduction de l'expérimentation autour des nouveaux cycles de travail et de la flexibilité du travail**, notamment en ouvrant plusieurs cycles de travail à un plus grand nombre d'agents, quelle que soit leur catégorie, et en augmentant le nombre annuel de jours de télétravail ;
- **L'augmentation du pouvoir d'achat des agents** via la revalorisation des tickets restaurant, l'actualisation et la mise à plat du RIFSEEP, la participation à la prévoyance (mesures portant leurs effets sur toute l'année 2025) ;
- **L'instauration d'actions en matière de mobilité avec le Forfait Mobilité Durable, mais aussi en matière de santé** : campagne de sensibilisation notamment au cancer du sein, sans oublier la mise en place d'une campagne de vaccination contre la grippe.

## 9 - ANNEXE : ETAT DES INDEMNITES DES ELUS COMMUNAUTAIRES

En application de l'article L5211-12-1 du Code Général des Collectivités Territoriales créé par la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique n° 2019-1461 du 27 décembre 2019, les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre établissent un état de l'ensemble des indemnités de toutes natures, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant dans leur organe délibérant, au titre de tout mandat ou de toutes fonctions exercés en leur sein ou dans tout syndicat ou société locale. Cet état doit être communiqué aux conseillers communautaires, chaque année, avant l'examen du budget.

Membres du conseil communautaire de l'Agglo Mandat 2020 2026		Indemnités mensuelles brutes en €						
		Vienne Condrieu Agglomération	Syndicat mixte des Rives du Rhône (SCOT)	Syndicat mixte du Parc naturel régional du Pilat	Syndicat Isérois des Rivières Rhône Aval (SIRRA)	Syndicat mixte du Gier Rhodanien (SyGR)	Syndicat des eaux Septème, Luzinay, Oytier, Saint Just Chaleyssin, Chaponnay	Syndicat mixte d'eau potable Rhône Sud (SMEP RHONE SUD)
<b>Président</b>	Thierry KOVACS	1 331,81 €	614,52 €					
<b>Vice-présidents</b>	Claudine PERROT-BERTON	961,86 €	614,52 €					
	Denis PEILLOT	961,86 €						
	Martine FAITA	961,86 €						
	Christophe BOUVIER	961,86 €						
	Annick GUICHARD	961,86 €						
	Philippe MARION	961,86 €						
	Virginie OSTOJIC	961,86 €				445,17 €		
	Nicolas HYVERNAT	961,86 €						
	Alain CLERC	961,86 €					689,91 €	
	Christian JANIN	961,86 €						
	Frédéric BELMONTE	961,86 €						
	Richard BONNEFOUX	961,86 €						
	Christophe CHARLES	961,86 €						
	Luc THOMAS	961,86 €	614,52 €	534,37 €				
Max KECHICHIAN	961,86 €							
<b>Autres membres du bureau</b>	Christian BOREL	540,94 €						
	Martin DAUBREE	540,94 €			336,30 €	177,99 €		
	Marc DELEIGUE	540,94 €						
	Hubert GIRARD	540,94 €						
	Fabien KRAEHN	540,94 €						
	Guy MARTINET	540,94 €						1 109,84 €
	Alain ORENGIA	540,94 €						
	Hélène PERDRIELLE	540,94 €						
	Christian PETREQUIN	540,94 €						
	Isidore POLO	540,94 €						
	Jean PROENÇA	540,94 €						
	Bernard ROQUEPLAN	540,94 €						
	Lévon SAKOUNTS	540,94 €						
	Thierry SALLANDRE	540,94 €						
Maryline SILVESTRE	540,94 €							
Didier TESTE	540,94 €							
<b>Autres conseillers communautaires</b>	Erwann BINET							
	Jacques BOYER							
	Daliila BRAHMI jusqu'au 24/07/25							
	Michèle CEDRIN							
	Pierre-Marie CHARLEMAGNE							
	Jean-Yves CURTAUD							
	Patrick CURTAUD							
	Florence DAVID							
	Hilda DERMIDJIAN							
	Annie DUTRON							
	Anny GELAS							
	Jean-Claude LUCIANO							
	Catherine MARTIN							
	Daniel PARAIRE							
	Brigitte PHAM-CUC							
	Jean-Paul PHILY							
	Sophie PORNET							
	Dominique ROUX							
	Irina THOMASSY à partir du 24/07/25							
	Béatrice TRANCHAND							

Autres syndicats dont l'Agglo est membre mais dans lesquels les élus communautaires n'ont pas d'indemnité :

- Syndicat mixte des transports pour l'aire métropolitaine lyonnaise (SMT) : aucune indemnité prévue
- Syndicat pour la station d'épuration de Givors (SYSEG), Syndicat intercommunal pour l'assainissement de la moyenne vallée du Gier (SIAMVG), Syndicat des eaux des Monts du Lyonnais (SIEMLY), Syndicat des eaux Gerbey Bourrassonnes : aucun élu communautaire de l'Agglo concerné par les indemnités versées par le syndicat

Dans le cadre de l'organisation du débat d'orientations budgétaires 2026, il est demandé au conseil communautaire de prendre acte de la tenue du débat et du rapport d'orientations budgétaires qui a été présenté.